



livraison d'un véhicule si chèque de caution du montant de la prime à la conversion

Par **jmperrichon**, le **23/06/2020** à **14:35**

Bonjour,

J'ai commandé un véhicule à un concessionnaire avec reprise d'un véhicule éligible à la prime à la conversion. Au moment de la livraison, le concessionnaire refuse de livrer le véhicule si je ne lui donne pas un chèque de 3000 € en caution de la prime à la conversion de l'état alors que je lui laisse mon véhicule objet de cette reprise.

A t'il le droit de m'informer de cette règle au moment de la livraison et de conditionné la livraison à la remise de ce chèque non prévu dans le contrat?

A t'il le droit de transformer ses clients en caution de l'état sans les prévenir?

Que faire s'il persiste à refuser de livrer sans fourniture de ce chèque ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **23/06/2020** à **15:01**

Bonjour,

Très souvent, les vendeurs demandent l'avance de la prime, lorsqu'ils ne peuvent pas supporter le coût financier dans l'attente du règlement, qui est parfois long, vu le nombre de dossiers.

A titre personnel, ma fille a connu ce problème, nous avons cherché et elle a trouvé un autre distributeur, acceptant de faire l'avance.